

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**SCOP AIM
« Action Inter
Médiation »
subvention 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAUT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'objet de l'action menée depuis plusieurs années sur la commune par la Société coopérative et participative AIM (Action Inter Médiation), dont la spécificité est de faciliter une relation d'embauche à travers la médiation interculturelle entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs.

Société coopérative et participative à responsabilité limitée, elle peut bénéficier de subventions, à l'instar des associations, dès lors que son objet et le projet mis en œuvre peuvent relever des financements publics de l'Etat, de la Région, du Département et des Villes.

A Floirac, elle intervient dans le champ de l'insertion professionnelle qui œuvre depuis plus de 18 ans au bénéfice de demandeurs d'emploi qui nécessitent une prise en charge adaptée et qui résident dans les quartiers prioritaires.

Les principaux axes de la Société AIM sont, entre autres, le projet *INSPIRED* (prise en charge des personnes suivies dans le cadre de la radicalisation), la formation *REMOBILISATION* (renforcer sa confiance en soi et acquérir un socle de compétences de base nécessaires à la

mise en œuvre du projet professionnel), l'action TRAJECTOIRE VERS L'EMPLOI (en lien direct avec Pôle Emploi pour aider le demandeur d'emploi à dépasser les difficultés rencontrées et à concrétiser rapidement son objectif d'emploi).

SCOP AIM a effectué des permanences d'accueil et d'accompagnement des jeunes résidants dans les quartiers prioritaires de la Ville à la Maison des Initiatives à Dravemont.

Huit personnes de Floirac ont été repérées dans le cadre des objectifs suivants :

- Lever les freins à l'insertion
- Lutter contre les discriminations
- Pallier aux manques d'informations
- Provoquer des rencontres à visée professionnelle

Ces personnes repérées ont pour quartier de résidence :

- 1 personne en territoire de veille
- 2 à Dravemont
- 5 de Jean Jaurès

(Voir doc annexe accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations).

De par l'intérêt de cet organisme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000€ à la SCOP AIM.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 article 7,

Vu la demande de La SCOP AIM en date du 16 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 27 février 2018.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 € à la SCOP AIM pour l'année 2018.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre :
Abstention : 7
MMES HERMENT – FEURTET -VELU – VERBOIS – CALT – ROBERT – HADON